



ASS MAISON DES FEMMES D'ORLEANS

14 AVENUE DE L'HOPITAL

45100 LA SOURCE

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



COGEP

22 Rue du 11 novembre 1918
18104 VIERZON Cedex

0248750677

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association **ASS MAISON DES FEMMES D'ORLEANS** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 659 833 euros

Total des ressources: 270 euros

Résultat net comptable : -58 107 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

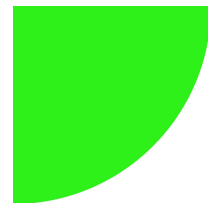
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Olivet
Le 02/06/2026

Vincent MONTAUDOUIN
Expert comptable

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



ETATS DE SYNTHESE



COGEP.

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	5 562,73	686,40	4 876,33	1 804,51
	Autres immobilisations corporelles	1 069,98	315,08	754,90	574,99
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	6 632,71	1 001,48	5 631,23	2 379,50
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				6 210,00
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	3 500,00		3 500,00	
	Charges constatées d'avance				120,00
	Valeurs mobilières de placement	50 000,00		50 000,00	
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	600 701,67		600 701,67	639 821,56
	TOTAL (III)	654 201,67		654 201,67	646 151,56
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	660 834,38	1 001,48	659 832,90	648 531,06

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Fonds reportés et dédiés	Autres		
	Report à nouveau	566 201,44	65 617,35
	Excédent ou déficit de l'exercice	(58 106,64)	500 584,09
	Total des fonds propres (situation nette)	508 094,80	566 201,44
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	508 094,80	566 201,44
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Provisions	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	68 476,98	58 877,70
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		1 487,09
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
DETTE	Total des fonds reportés et dédiés	68 476,98	60 364,79
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 261,12	21 964,83
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	83 261,12	21 964,83
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	659 832,90	648 531,06
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	270,00	190,00
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		510,00
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	15 750,00	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	45 866,75	136 955,60
	Mécénats	18 911,49	3 400,00
	Legs, donations et assurances-vie	38 500,00	
	Contributions financières		170 000,00
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés	60 364,79	13 752,30
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation		179 663,03	324 807,90
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	171 011,79	74 788,62
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires		
	Cotisations sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	868,08	133,40
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	68 476,98	1 487,09
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	0,54	
Total des charges d'exploitation		240 357,39	76 409,11
RESULTAT D'EXPLOITATION		(60 694,36)	248 398,79

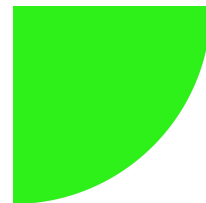
Compte de Résultat ^{2/2}

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(60 694,36)	248 398,79
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 587,72	2 185,30
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		2 587,72	2 185,30
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		2 587,72	2 185,30
RESULTAT COURANT avant impôts		(58 106,64)	250 584,09
	Produits exceptionnels		250 000,00
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			250 000,00
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		182 250,75	576 993,20
TOTAL DES CHARGES		240 357,39	76 409,11
EXCEDENT ou DEFICIT		(58 106,64)	500 584,09
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



ETATS DETAILLES



COGEP.

Détail de l'Actif

	01/01/2025 31/12/2025	12,00 mois	01/01/2024 31/12/2024	12,00 mois	Variations	%
TOTAL II – Frais d'établissement NET						
TOTAL III - Actif Immobilisé NET	5 631,23	0,85	2 379,50	0,37	3 251,73	136,66
Installations techniques, matériel et outillage	4 876,33	0,74	1 804,51	0,28	3 071,82	170,23
21540000 Matériels salle de pause	5 562,73	0,84	1 912,91	0,29	3 649,82	190,80
28154000 Amort. - Matériel industriel	(686,40)	-0,10	(108,40)	-0,02	(578,00)	-533,2
Autres immobilisations corporelles	754,90	0,11	574,99	0,09	179,91	31,29
21830000 Matériel de bureau	1 069,98	0,16	599,99	0,09	469,99	78,33
28183000 Amort.matériel de bureau	(315,08)	-0,05	(25,00)		(290,08)	N/S
TOTAL IV - Actif Circulant NET	654 201,67	99,15	646 151,56	99,63	8 050,11	1,25
Créances clients, usagers et comptes rattachés			6 210,00	0,96	(6 210,00)	-100,0
041D Collectif clients débiteurs			6 210,00	0,96	(6 210,00)	-100,0
Autres créances	3 500,00	0,53			3 500,00	
46870000 Produits à recevoir	3 500,00	0,53			3 500,00	
Charges constatées d'avance			120,00	0,02	(120,00)	-100,0
48600000 Charges constatées d'avance			120,00	0,02	(120,00)	-100,0
Valeurs mobilières de placement	50 000,00	7,58			50 000,00	
50800000 Autres VMP	50 000,00	7,58			50 000,00	
Disponibilités	600 701,67	91,04	639 821,56	98,66	(39 119,89)	-6,11
51200000 Banque	519 618,66	78,75	561 309,83	86,55	(41 691,17)	-7,43
51220000 Banque xx	79 883,02	12,11	78 195,30	12,06	1 687,72	2,16
51880000 Intérêts courus à recevoir	900,00	0,14			900,00	
53000000 Caisse	299,99	0,05	316,43	0,05	(16,44)	-5,20
TOTAL DU BILAN ACTIF	659 832,90	100,00	648 531,06	100,00	11 301,84	1,74

Détail du Passif

	01/01/2025 31/12/2025	12,00 mois	01/01/2024 31/12/2024	12,00 mois	Variations	%
TOTAL I - Total des fonds propres	508 094,80	77,00	566 201,44	87,31	(58 106,64)	-10,26
Total des fonds propres (situation nette)	508 094,80	77,00	566 201,44	87,31	(58 106,64)	-10,26
Report à nouveau	566 201,44	85,81	65 617,35	10,12	500 584,09	762,88
11000000 Report à nouveau (S.créditeur)	566 201,44	85,81	65 617,35	10,12	500 584,09	762,88
Excédent ou déficit de l'exercice	(58 106,64)	-8,81	500 584,09	77,19	(558 690,73)	-111,6
Total des autres fonds propres						
Total autres fonds propres						
TOTAL II - Total des fonds reportés et dédiés	68 476,98	10,38	60 364,79	9,31	8 112,19	13,44
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	68 476,98	10,38	58 877,70	9,08	9 599,28	16,30
19400000 Fonds dédiés - Subv.fonction.	68 476,98	10,38	58 877,70	9,08	9 599,28	16,30
Fonds dédiés sur ress. liées à la générosité du public			1 487,09	0,23	(1 487,09)	-100,0
19600000 Fonds dédiés générosité du pub			1 487,09	0,23	(1 487,09)	-100,0
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	83 261,12	12,62	21 964,83	3,39	61 296,29	279,07
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 261,12	12,62	21 964,83	3,39	61 296,29	279,07
040C Collectif fournisseurs créditeurs	940,00	0,14	5 752,30	0,89	(4 812,30)	-83,66
401BAKERTILL BAKERTILLYSTREGO			449,82	0,07	(449,82)	-100,0
40810000 Fourniss. Fact. Non Parvenues	82 321,12	12,48	15 762,71	2,43	66 558,41	422,25
Total du passif	659 832,90	100,00	648 531,06	100,00	11 301,84	1,74

Détail du Compte de Résultat

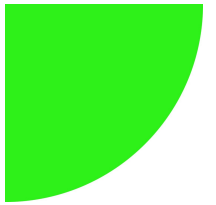
	01/01/2025 31/12/2025	12,00 mois	01/01/2024 31/12/2024	12,00 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	179 663,03	100,00	324 807,90	100,00	(145 144,87)	-44,69
Cotisations	270,00	0,15	190,00	0,06	80,00	42,11
75600000 Gains de change / créances et dettes com	270,00	0,15	190,00	0,06	80,00	42,11
Ventes de biens et services			510,00	0,16	(510,00)	-100,0
Ventes de prestations de service			510,00	0,16	(510,00)	-100,0
70610000 Prestations de formation			510,00	0,16	(510,00)	-100,0
Produits de tiers financeurs	119 028,24	66,25	310 355,60	95,55	(191 327,36)	-61,65
Concours publics et subventions	15 750,00	8,77			15 750,00	
74100000 Subventions d'exploitation	15 750,00	8,77			15 750,00	
Ressources générosité du public - Dons manuels	45 866,75	25,53	136 955,60	42,17	(91 088,85)	-66,51
75400500 Collecte gala			10 911,11	3,36	(10 911,11)	-100,0
75410000 Dons manuels sans contrepartie	40 044,55	22,29	13 163,00	4,05	26 881,55	204,22
75410500 Dons manuels gala			93 810,00	28,88	(93 810,00)	-100,0
75411000 Dons manuels divers sans Cerfa	5 822,20	3,24	19 071,49	5,87	(13 249,29)	-69,47
Ressources générosité du public - Mécénats	18 911,49	10,53	3 400,00	1,05	15 511,49	456,22
75420000 Mécénat	18 911,49	10,53	3 400,00	1,05	15 511,49	456,22
Ressources générosité du public - Legs, don. et ass-vie	38 500,00	21,43			38 500,00	
75430000 Dons pour fond dédiés	38 500,00	21,43			38 500,00	
Contributions financières			170 000,00	52,34	(170 000,00)	-100,0
75510000 Contributions financières			170 000,00	52,34	(170 000,00)	-100,0
Autres produits d'exploitation	60 364,79	33,60	13 752,30	4,23	46 612,49	338,94
Utilisations des fonds dédiés	60 364,79	33,60	13 752,30	4,23	46 612,49	338,94
78940000 Utilisations des fonds dédiés	58 877,70	32,77	10 752,30	3,31	48 125,40	447,58
78960000 Report fonds générosité public	1 487,09	0,83	3 000,00	0,92	(1 512,91)	-50,43
Total des charges d'exploitation	240 357,39	133,78	76 409,11	23,52	163 948,28	214,57
Autres achats et charges externes	171 011,79	95,18	74 788,62	23,03	96 223,17	128,66
60400000 Achats d'études et prestations	24 667,50	13,73	10 872,30	3,35	13 795,20	126,88
60400500 Sous traitance gala			21 232,37	6,54	(21 232,37)	-100,0
60630000 Fournit.entretien, petit équip	709,08	0,39	160,23	0,05	548,85	342,54
60640000 Fournitures administratives	452,59	0,25	278,86	0,09	173,73	62,30
61100000 Sous-traitance générale			2 711,16	0,83	(2 711,16)	-100,0
61350500 Locations mobilières gala			94,00	0,03	(94,00)	-100,0
61600000 Primes d'assurances	272,55	0,15	257,51	0,08	15,04	5,84
61830000 Documentation technique	7,00		70,00	0,02	(63,00)	-90,00
61850000 Frais de colloques, séminaires	14 618,30	8,14			14 618,30	
62140000 Personnel détaché ou prêté	111 277,54	61,94	10 722,71	3,30	100 554,83	937,77
62260000 Honoraires	2 500,00	1,39	6 350,40	1,96	(3 850,40)	-60,63
62262000 Honoraires CAC	5 760,00	3,21	5 280,00	1,63	480,00	9,09
62310000 Annonces et insertions			4 000,00	1,23	(4 000,00)	-100,0
62360000 Catalogues et imprimés	718,03	0,40			718,03	
62380000 Actions Communication	6 411,49	3,57	10 911,11	3,36	(4 499,62)	-41,24
62510000 Voyages et déplacements	2 772,37	1,54	29,80	0,01	2 742,57	N/S
62570000 Réceptions	565,50	0,31	1 101,34	0,34	(535,84)	-48,65
62570500 Réceptions gala			314,38	0,10	(314,38)	-100,0

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2025 31/12/2025	12,00 mois	01/01/2024 31/12/2024	12,00 mois	Variations	%
62600000	Frais postaux et de télécommun			9,79		(9,79)	-100,0
62780000	Autres frais et commissions	279,84	0,16	392,66	0,12	(112,82)	-28,73
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		868,08	0,48	133,40	0,04	734,68	550,73
68112000	Dot.amort. immo.corporelles	868,08	0,48	133,40	0,04	734,68	550,73
Reports en fonds dédiés		68 476,98	38,11	1 487,09	0,46	66 989,89	N/S
68940000	Reports en fonds dédiés	68 476,98	38,11			68 476,98	
68960000	Reports fonds dédiés / généros			1 487,09	0,46	(1 487,09)	-100,0
Autres charges		0,54				0,54	
65800000	Pénalités et autres charges	0,54				0,54	
Résultat d'exploitation		(60 694,36)	-33,78	248 398,79	76,48	(309 093,15)	-124,4
Total des produits financiers		2 587,72	1,44	2 185,30	0,67	402,42	18,41
Autres intérêts et produits assimilés		2 587,72	1,44	2 185,30	0,67	402,42	18,41
76800000	Autres produits financiers	2 587,72	1,44	2 185,30	0,67	402,42	18,41
Total des charges financières							
Résultat financier		2 587,72	1,44	2 185,30	0,67	402,42	18,41
Résultat courant avant impôts		(58 106,64)	-32,34	250 584,09	77,15	(308 690,73)	-123,1
Produits exceptionnels				250 000,00	76,97	(250 000,00)	-100,0
Produits exceptionnels				250 000,00	76,97	(250 000,00)	-100,0
77100000	Produits excep. opé gestion			250 000,00	76,97	(250 000,00)	-100,0
Charges exceptionnelles							
Résultat exceptionnel				250 000,00	76,97	(250 000,00)	-100,0
Excédent ou déficit de l'exercice		(58 106,64)	-32,34	500 584,09	154,12	(558 690,73)	-111,6
Contributions volontaires en nature							
Charges des contributions volontaires en nature							

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



ANNEXE



COGEP.

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'association : ASS MAISON DES FEMMES D'ORLEANS

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 659 833 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 182 251 euros et un total charges de 240 357 euros, dégageant ainsi un résultat de -58 107 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

Il a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Présentation de la structure

L'association est régie par la loi de 1901, elle a été fondée le 12 avril 2022 et publiée au Journal Officiel le 17 mai 2022. Elle a été reconnue d'intérêt général (article 200 et 238 Bis du code général des impôts) et à ce titre, elle est habilitée à percevoir des dons et émettre des reçus fiscaux.

Objet de l'association

L'association a pour objet :

→ Le recueil de fonds pour la construction, le fonctionnement, l'extension ou l'aménagement de locaux appelés "Maison des Femmes d'Orléans" destinés à l'accueil, l'orientation, la prise en charge des femmes vulnérables et/ou victimes de tous types de violences, et leurs enfants, dans un lieu de soins dédiés.

→ Assurer, en partenariat avec le CHR d'Orléans, la gestion des locaux et de leur utilisation.

→ Gérer les ressources en dehors du "cœur de métier" des équipes de l'unité fonctionnelle Maison des Femmes d'Orléans.

Son fonctionnement

L'association se compose de membres actifs, des membres bienfaiteurs, de membres qualités et

Règles et Méthodes Comptables

de membres de droits. Tous les membres s'engagent au strict respect des statuts ainsi que des membres et des valeurs de l'association.

- Les membres actifs sont à jour de la cotisation annuelle et participent à la vie de l'association.
- Les membres bienfaiteurs versent une cotisation annuelle au moins 10 fois supérieure à la cotisation de base.
- Les membres qualités sont les personnes sollicités par le conseil d'administration et qui entretiennent des liens privilégiés avec l'association ou oeuvrent dans un établissement partenaire. Les membres qualifiés sont dispensés de cotisation.
- Les membres d'honneur sont définis à l'article 8 des statuts. Ils sont également dispensés de cotisation.

Le conseil d'administration est élu et permet de participer à la gestion de la structure. Les conditions de nomination et de fonctionnement sont définies dans les statuts. Actuellement, le conseil est composé de neuf élus.

Ses ressources

Les ressources de la Maison des Femmes d'Orléans peuvent provenir de différentes sources :

- Financières :

- Cotisations de ses membres
- Subventions versées soit par l'Etat, les collectivités publiques et les établissements publics
- Dons en nature et financiers et aides privées
- Toutes activités et services que l'association mets en place au profit des actions menées

- Humaines :

- L'association repose sur des personnes bénévoles. Actuellement, nous comptons vingt personnes qui participent à la vie de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'association ont été établis conformément au règlement ANC n° 2018-06, intégrant les dispositions issues du règlement ANC n° 2023-03 venant adapter au secteur non lucratif les modifications du Plan comptable général résultant du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

L'exercice clos le 31/12/2025 constitue le premier exercice d'application du règlement ANC n°2023-03.

Règles et Méthodes Comptables

Les incidences de cette première application ont été analysées par l'association et n'ont pas conduit à constater d'impact significatif sur les comptes annuels de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de la nouvelle présentation des états financiers (bilan, compte de résultat et annexe)
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange, ou à leur coût de production.

En application des dispositions du PCG issues des règlements CRC 2002-10 et 2004-06, il a été procédé à une analyse des immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans

Règles et Méthodes Comptables

* Mobilier : 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'association a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou implicite.

Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Contributions volontaires

Le nombre d'heures effectuées globalement par l'ensemble des bénévoles peut être estimé à 739 heures pour l'exercice 2025.

Mis à disposition ressources humaines CHU Orléans

Au titre de l'exercice 2025, le coût de la mise à disposition du personnel du CHU d'Orléans auprès de la Maison des Femmes s'élève à 334 111 €. Cette charge est partiellement couverte par une

Règles et Méthodes Comptables

subvention de l'ARS à hauteur de 220 000 €. Il convient également d'en déduire les recettes d'activité générées par la structure (consultations et hôpital de jour), qui s'établissent à 21 380 €. Le reste à charge pour la maison des femmes s'élève alors à 92 731€ auquel s'ajoutent 20% de frais de gestion soit 111 277.54€ pour l'année 2025.

Il convient de noter que la valorisation du second semestre fera l'objet d'une régularisation, à la suite d'une correction dans le calcul des ETP. À ce jour, cet ajustement reste en cours de quantification par le CHU d'Orléans.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 912,91		3 649,82			5 562,73
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	599,99		469,99			1 069,98
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 512,90		4 119,81			6 632,71
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		2 512,90		4 119,81			6 632,71

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			108,40	578,00		686,40
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier			25,00	290,08		315,08	
Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				133,40	868,08		1 001,48
TOTAL				133,40	868,08		1 001,48

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	3 500,00	3 500,00	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	3 500,00	3 500,00	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	83 261,12	83 261,12		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	83 261,12	83 261,12		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		82 321
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		82 321
Fourniss. Fact. Non Parvenues	82 321	

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		4 400
Autres créances		4 400
Intérêts courus à recevoir	900	
Produits à recevoir	3 500	

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	65 617,35	500 584,09			566 201,44
Excédent ou déficit de l'exercice	500 584,09	(500 584,09)		58 106,64	(58 106,64)
Situation nette	566 201,44			58 106,64	508 094,80
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	566 201,44			58 106,64	508 094,80

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation							
Cf.état Subventions d'exploitation	58 877,70	38 500,00	28 900,72			68 476,98	68 476,98
Contributions financières d'autres org.							
Cf.état Contrib.financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
Cf.état Ress. liées à la gsité du public	1 487,09		1 487,09				
TOTAL	60 364,79	38 500,00	30 387,81			68 476,98	68 476,98

Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjs ss d
Fonds dédiés DRFIP	58 877,70		28 900,72			29 976,98	29 976,98
Fonds dédiés ROTARY - Projet CAV		20 000,00				20 000,00	20 000,00
Fonds dédiés L'OREAL - Ateliers SE		18 500,00				18 500,00	18 500,00
Totalisation	58 877,70	38 500,00	28 900,72			68 476,98	68 476,98

Ressources liées à la générosité du public

Ressources liées à la générosité du public	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt ppts ss d
Fonds dédiés CE - Salle de pause	1 487,09		1 487,09				
Totalisation	1 487,09		1 487,09				

ASSOCIATION MAISON DES FEMMES D'ORLEANS

Association

**Siège social : 14 Avenue de l'Hôpital
45100 ORLEANS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2025

51-55 boulevard de Châteaudun
45000 ORLEANS

Tél : 02 38 54 54 74
Email : orleans@fiteco.com

À l'Assemblée Générale de l'association Maison des Femmes d'Orléans,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison des Femmes d'Orléans relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Fonds dédiés

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons porté une attention particulière aux fonds dédiés figurant au passif du bilan pour un montant de 68 476 euros au 31 décembre 2025.

Nos travaux ont notamment consisté à examiner les éléments justificatifs fournis par l'association, à vérifier la correcte identification des ressources affectées à des projets déterminés ainsi que leur comptabilisation conformément aux règles comptables applicables aux organismes sans but lucratif.

Nous avons également apprécié la cohérence des montants enregistrés avec la documentation disponible et les informations communiquées par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 08 juin 2026

FITECO,

Commissaire aux Comptes



Hélène PARADIS
Associée

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



ETATS DE SYNTHESE



COGEP

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	5 562,73	686,40	4 876,33	1 804,51
	Autres immobilisations corporelles	1 069,98	315,08	754,90	574,99
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		6 632,71	1 001,48	5 631,23	2 379,50
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				6 210,00
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	3 500,00		3 500,00	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				120,00
	Valeurs mobilières de placement	50 000,00		50 000,00	
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	600 701,67		600 701,67	639 821,56
	TOTAL (III)	654 201,67		654 201,67	646 151,56
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	660 834,38	1 001,48	659 832,90	648 531,06

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an



Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	566 201,44	65 617,35
	Excédent ou déficit de l'exercice	(58 106,64)	500 584,09
	Total des fonds propres (situation nette)	508 094,80	566 201,44
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	508 094,80	566 201,44
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	68 476,98	58 877,70
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		1 487,09
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	68 476,98	60 364,79
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 261,12	21 964,83
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	83 261,12	21 964,83
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		659 832,90	648 531,06
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		83 261,12	21 964,83
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	270,00	190,00
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		510,00
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	15 750,00	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	25 866,75	136 955,60
	Mécénats	38 911,49	3 400,00
	Legs, donations et assurances-vie	38 500,00	
	Contributions financières		170 000,00
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés	60 364,79	13 752,30
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation		179 663,03	324 807,90
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	171 011,79	74 788,62
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires		
	Cotisations sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	868,08	133,40
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	68 476,98	1 487,09
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	0,54	
Total des charges d'exploitation		240 357,39	76 409,11
RESULTAT D'EXPLOITATION		(60 694,36)	248 398,79

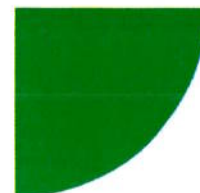
Compte de Résultat ^{2/2}

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(60 694,36)	248 398,79
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 587,72	2 185,30
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		2 587,72	2 185,30
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		2 587,72	2 185,30
RESULTAT COURANT avant impôts		(58 106,64)	250 584,09
	Produits exceptionnels		250 000,00
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			250 000,00
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		182 250,75	576 993,20
TOTAL DES CHARGES		240 357,39	76 409,11
EXCEDENT ou DEFICIT		(58 106,64)	500 584,09
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



ETATS DETAILLES



COGEP.

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



ANNEXE



COGEP

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'association : ASS MAISON DES FEMMES D'ORLEANS

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **659 833** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **182 251** euros et un total charges de **240 357** euros, dégageant ainsi un résultat de **-58 107** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent clos le **31/12/2024** avait une durée de **12** mois.

Présentation de la structure

L'association est régie par la loi de 1901, elle a été fondée le 12 avril 2022 et publiée au Journal Officiel le 17 mai 2022. Elle a été reconnue d'intérêt général (article 200 et 238 Bis du code général des impôts) et à ce titre, elle est habilitée à percevoir des dons et émettre des reçus fiscaux.

Objet de l'association

L'association a pour objet :

→ Le recueil de fonds pour la construction, le fonctionnement, l'extension ou l'aménagement de locaux appelés "Maison des Femmes d'Orléans" destinés à l'accueil, l'orientation, la prise en charge des femmes vulnérables et/ou victimes de tous types de violences, et leurs enfants, dans un lieu de soins dédiés.

→ Assurer, en partenariat avec le CHR d'Orléans, la gestion des locaux et de leur utilisation.

→ Gérer les ressources en dehors du "cœur de métier" des équipes de l'unité fonctionnelle Maison des Femmes d'Orléans.

Son fonctionnement

L'association se compose de membres actifs, des membres bienfaiteurs, de membres qualités et

Règles et Méthodes Comptables

de membres de droits. Tous les membres s'engagent au strict respect des statuts ainsi que des membres et des valeurs de l'association.

- Les membres actifs sont à jour de la cotisation annuelle et participent à la vie de l'association.
- Les membres bienfaiteurs versent une cotisation annuelle au moins 10 fois supérieure à la cotisation de base.
- Les membres qualités sont les personnes sollicités par le conseil d'administration et qui entretiennent des liens privilégiés avec l'association ou oeuvrent dans un établissement partenaire. Les membres qualifiés sont dispensés de cotisation.
- Les membres d'honneur sont définis à l'article 8 des statuts. Ils sont également dispensés de cotisation.

Le conseil d'administration est élu et permet de participer à la gestion de la structure. Les conditions de nomination et de fonctionnement sont définies dans les statuts. Actuellement, le conseil est composé de neuf élus.

Ses ressources

Les ressources de la Maison des Femmes d'Orléans peuvent provenir de différentes sources :

- Financières :

- Cotisations de ses membres
- Subventions versées soit par l'Etat, les collectivités publiques et les établissements publics
- Dons en nature et financiers et aides privées
- Toutes activités et services que l'association mets en place au profit des actions menées

- Humaines :

- L'association repose sur des personnes bénévoles. Actuellement, nous comptons vingt personnes qui participent à la vie de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'association ont été établis conformément au règlement ANC n° 2018-06, intégrant les dispositions issues du règlement ANC n° 2023-03 venant adapter au secteur non lucratif les modifications du Plan comptable général résultant du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

L'exercice clos le 31/12/2025 constitue le premier exercice d'application du règlement ANC n°2023-03.



Règles et Méthodes Comptables

Les incidences de cette première application ont été analysées par l'association et n'ont pas conduit à constater d'impact significatif sur les comptes annuels de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de la nouvelle présentation des états financiers (bilan, compte de résultat et annexe)
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange, ou à leur coût de production.

En application des dispositions du PCG issues des règlements CRC 2002-10 et 2004-06, il a été procédé à une analyse des immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans



Règles et Méthodes Comptables

* Mobilier : 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'association a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou implicite.

Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Contributions volontaires

Le nombre d'heures effectuées globalement par l'ensemble des bénévoles peut être estimé à 739 heures pour l'exercice 2025.

Mis à disposition ressources humaines CHU Orléans

Au titre de l'exercice 2025, le coût de la mise à disposition du personnel du CHU d'Orléans auprès de la Maison des Femmes s'élève à 334 111 €. Cette charge est partiellement couverte par une

Règles et Méthodes Comptables

subvention de l'ARS à hauteur de 220 000 €. Il convient également d'en déduire les recettes d'activité générées par la structure (consultations et hôpital de jour), qui s'établissent à 21 380 €. Le reste à charge pour la maison des femmes s'élève alors à 92 731€ auquel s'ajoutent 20% de frais de gestion soit 111 277.54€ pour l'année 2025.

Il convient de noter que la valorisation du second semestre fera l'objet d'une régularisation, à la suite d'une correction dans le calcul des ETP. À ce jour, cet ajustement reste en cours de quantification par le CHU d'Orléans.



Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 912,91		3 649,82			5 562,73
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	599,99		469,99			1 069,98
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 512,90		4 119,81			6 632,71
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		2 512,90		4 119,81			6 632,71

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			108,40	578,00		686,40
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier			25,00	290,08		315,08	
Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				133,40	868,08		1 001,48
TOTAL				133,40	868,08		1 001,48

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	3 500,00	3 500,00	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	3 500,00	3 500,00	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	83 261,12	83 261,12		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	83 261,12	83 261,12		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		82 321
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		82 321
Fourniss. Fact. Non Parvenues	82 321	



Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		4 400
Autres créances		4 400
Intérêts courus à recevoir	900	
Produits à recevoir	3 500	



Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	65 617,35	500 584,09			566 201,44
Excédent ou déficit de l'exercice	500 584,09	(500 584,09)		58 106,64	(58 106,64)
Situation nette	566 201,44			58 106,64	508 094,80
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	566 201,44			58 106,64	508 094,80

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Cf.état Subventions d'exploitation	58 877,70	38 500,00	28 900,72			68 476,98	68 476,98
Contributions financières d'autres org.							
Cf.état Contrib.financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
Cf.état Ress. liées à la gsite du public	1 487,09		1 487,09				
TOTAL	60 364,79	38 500,00	30 387,81			68 476,98	68 476,98

Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjs ss d
Fonds dédiés DRFIP	58 877,70		28 900,72			29 976,98	29 976,98
Fonds dédiés ROTARY - Projet CAV		20 000,00				20 000,00	20 000,00
Fonds dédiés L'OREAL - Ateliers SE		18 500,00				18 500,00	18 500,00
Totalisation	58 877,70	38 500,00	28 900,72			68 476,98	68 476,98



Ressources liées à la générosité du public

Ressources liées à la générosité du public	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations Mt global	dt rbst	Transferts	Fonds dédiés clôt. N Mt global	dt pjs ss d.
Fonds dédiés CE - Salle de pause	1 487,09		1 487,09				
Totalisation	1 487,09		1 487,09				



ASSOCIATION MAISON DES FEMMES D'ORLEANS

Association

**Siège social : 14 Avenue de l'Hôpital
45100 ORLEANS**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31/12/2025

51-55 boulevard de Châteaudun
45000 ORLEANS

Tél : 02 38 54 54 74
Email : orleans@fiteco.com

af

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

À l'assemblée de l'association Maison de Femmes d'Orléans,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.



Fait à ORLEANS, le 08 juin 2026
Le Commissaire aux comptes
FITECO, représenté par

Hélène PARADIS